

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE NOUHANT**

Nombre de Conseillers : L'an **deux mille quinze le quatorze décembre**, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de NOUHANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de NOUHANT, sous la présidence de Monsieur SIMONNET Nicolas, Maire.

En exercice : 11    Date de convocation : 27/11/2015.

Présents : 11    Présents : SIMONNET Nicolas, LEMUT Daniel, HONDARRAGUE Delphine, CHAUBRON Agnès, DUCHIER Jean-Luc, EMERY Pascaline, GALMARD Yves, GIBARD Serge, GLAUSINGER Françoise, CLAVAUD Sylvie, THURET Christian.

Absents : 0    Absents : .

Madame CHAUBRON Agnès a été élue secrétaire de séance.

**N° ordre : 2015-12-002**

**Objet : Motion relative au projet de mine d'or en Creuse:**

**Considérant** que le permis exclusif de recherches de mines d'or, cuivre, argent, zinc, antimoine, étain et substances connexes dit "PERMIS DE VILLERANGES" délivré à la société COMINOR par le Ministre Arnaud MONTEBOURG, pourrait avoir des conséquences dommageables sur la seule zone du département où il existe une nappe souterraine, qui alimente entre autre le Syndicat Intercommunal en Eau Potable du bassin de Gouzon.

**Considérant** que dans un passé récent avec les mines d'or du Chatelet, la Creuse a payé un lourd tribut lié à l'industrie minière (pollutions a l'arsenic et coût de dépollution des sites).

**Considérant** la proximité de la Reserve Naturelle de l'Etang des Landes située sur la commune de Lussat ainsi que la richesse faunistique et floristique de tout ce secteur géographique.

**Considérant** que le procédé d'extraction à base de cyanure reste polluant, que cela peut avoir des incidences notamment sur les circulations des eaux souterraines et sur les périmètres de protection d'eau potable et qu'elle implique l'utilisation de grands volumes de produits potentiellement toxiques ainsi que la production massive de déchets. Quelle que soit la technique utilisée (par galeries ou à ciel ouvert), l'étape de la séparation des métaux de la roche nécessite toujours de lourds traitements chimiques, et dans le cas de l'or, des centaines de litres d'eau à la seconde.

**Considérant** les inquiétudes grandissantes exprimées par les populations concernées.

**Le Conseil Municipal de Nouhant réuni le 14 décembre 2015, à l'unanimité des membres présents, demande à Monsieur le Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique le retrait du PER de Villeranges attribué à la société COMINOR et l'arrêt immédiat des recherches.**

Fait et délibéré en Mairie de Nouhant  
Le 14 décembre 2015

Le Maire, Nicolas SIMONNET

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le  
Publié-le

Accusé de réception en préfecture  
023-212314504-20151214-2015-12-002-DE  
Date de réception préfecture : 18/12/2015